



## Compte rendu du Comité Directeur

Du jeudi 09 mai 2019

Réunion Skype pilotée à La Farlède par la présidente Martine Bolla

### Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 14 février 2019
2. Point financier
3. Compétitions et règlements
4. Calendrier 2019-2020
5. Questions diverses

**Étaient présents ou représentés :** Martine Bolla, François Cornileau, Denis Regaud, Romuald Delabaca (représenté par Martine Bolla), Marie-Paule Bartolo, Chantal Hennequin, Françoise Bressac, Denis Lepelletier, Marcel Bolla, Jean-Louis Sabatié (représenté par Martine Bolla), Michel Tricot (représenté par Martine Bolla).

**Absents :** Marion Penalver, Alain Raffaelli, Daniel Huyghues des Etages, Jean-Michel Rapaire.

La présidente Martine BOLLA ouvre la séance à 19 heures 15

#### 1. Approbation du compte rendu de la réunion du 14/02/2019

Pour 11                                      Abstention 0                                      Contre 0  
Adopté

#### 2. Point financier

2.1 Subvention à l'école Jean Aicard de La Farlède pour le déplacement à la finale nationale du championnat scolaire écoles en juin à Lons-le-Saunier.

Martine Bolla propose l'attribution d'une subvention de 300 €.

Pour 11                                      Abstention 0                                      Contre 0  
Adopté

2.2 Subvention au collège Stanislas de Cannes pour le déplacement à la finale nationale du championnat scolaire collèges en juin à Charleville-Mézières.

Martine Bolla propose l'attribution d'une subvention de 300 €.

Pour 11                                      Abstention 0                                      Contre 0  
Adopté

2.3 Subvention à Juliette Cornileau pour sa participation au championnat d'Europe à Riga et du Monde à St Jacques de Compostelle.

A titre exceptionnel et compte tenu des dépenses effectives du déplacement de Juliette et de son père, Martine Bolla propose l'attribution d'une subvention de 300 €.

Pour 11 Abstention 0 Contre 0

Adopté

Compte tenu des résultats de cette année nous aurons l'an prochain 6 jeunes en équipe de France + 1 jeune en équipe Espoirs. Il est prévu de limiter le budget championnat du Monde/championnat d'Europe à 1500 € maximum.

2.4 Aide de la Ligue pour le championnat de France jeunes

En accord avec le trésorier la présidente propose de maintenir le remboursement des 50 € d'inscription pour tous les cadets/juniors qui ont participé à Hyères et qui en feront la demande, malgré un léger dépassement du budget prévu lors de la réunion du 14 février. Ce remboursement est lié au respect de l'éthique sportive et exclut l'un des jeunes qui a abandonné le tournoi sans raison à la 3<sup>e</sup> ronde.

Pour 11 Abstention 0 Contre 0

Adopté

Il est rappelé que la Ligue n'accorde pas de remboursement pour les jeunes des catégories U8 à U16 qui participent en Open.

2.5 CNDS 2018

Actions ZRR à Aiglun : la Ligue versera dès que possible la subvention de 600 € décidée lors de la dernière réunion. Compte tenu de nouvelles actions en cours cette subvention est portée à 800 €.

Pour 11 Abstention 0 Contre 0

Adopté

Soutien aux actions du Comité départemental 84 : Marie-Paule Bartolo informe le CD Ligue que ces actions ont été abandonnées.

Actions ZRR dans le Haut Var pilotées par Hervé Rancien.

Dossier en attente d'un complément d'information sur la réalisation effective de ces actions et sur leur financement.

2.6 CNDS 2019

Compte tenu des difficultés de 2017 et 2018 la présidente Martine Bolla informe le CD qu'elle ne reconduit pas le regroupement par la Ligue des différentes demandes pour les actions en ZRR. Elle passe la main sur ce point aux clubs et aux Comités départementaux. La Ligue présentera éventuellement une demande pour des actions Ligue à définir.

### 2.7 Création d'un emploi sur CNDS

Il est possible d'obtenir une aide de 12 000 € par an du CNDS pour créer pendant 2 ans un emploi d'agent de développement. Cela représente environ 50 % du coût global d'un emploi salarié.

Questions :

L'emploi est-il nécessairement à temps complet ?

Quelles missions pour la personne recrutée ?

Quels critères de compétences ? Qui recruter ?

Dossier en attente. Sur le principe si les comités départementaux sont d'accord pour aider au financement de cet emploi cela reste envisageable.

### 3) Compétitions et règlements

#### 3.1 Master Ligue

La Ligue observe qu'il s'est bien déroulé. La formule sera reconduite en 2019-2020 avec quelques modifications mineures du règlement.

David Savelli propose dès maintenant de l'organiser à Digne l'an prochain, le club de La Ciotat le propose aussi. Le CD préfère un changement de lieu chaque année dans la mesure du possible. Le choix du club organisateur sera effectué dans les mois à venir.

David Savelli suggère l'attribution d'une médaille à chaque participant.

#### 3.2 Coupe Loubatière phase régionale

Martine Bolla observe qu'il n'y a pas lieu de prévoir un règlement Ligue puisque la compétition est gérée par la FFE dès la phase régionale. Notamment une même phase régionale peut comporter des équipes de plusieurs Ligues.

Elle propose que (comme pour la phase interrégionale) lorsque la phase régionale est organisée dans un club PACA la Ligue participe à hauteur de 100 € (arbitrage 80 € + coupe 20 €).

Pour 11

Abstention 0

Contre 0

Adopté

#### 3.3 Championnats scolaires académiques

Une réunion skype aura lieu dans les semaines à venir pour mettre au point ces règlements.



Elle réunira si possible la présidente de Ligue, les correspondants scolaires académiques et les présidents des Comités départementaux.

### 3.4 N3 jeunes Bouches du Rhône

Martine Bolla a reçu de Jean-Marc Chauvet une demande de réorganisation de la N3 jeunes des Bouches-du-Rhône : passage à un seul groupe de N3J et création d'une N4J

Elle propose de valider cette modification

Pour 11

Abstention 0

Contre 0

Adopté

Jean-Marc Chauvet sera invité à rédiger le règlement de la nouvelle N3J (notamment les montées-descentes) et à le présenter à la Ligue.

### 3.5 Régionale 1

Michel Tricot et Jean-Marc Chauvet proposeront une version actualisée du règlement dès que possible

### 3.6 Championnat de France jeunes phase Ligue

Henk Brongers a suggéré de passer à une formule sur 3 jours maximum.

Il est rappelé que la formule actuelle comportant 4 jours pour les grandes catégories ne pourra être évaluée avec suffisamment de recul qu'après la 2<sup>e</sup> édition, celle de 2020.

## 4) Calendrier 2019-2020

La 1<sup>ère</sup> mouture du calendrier a suscité des remarques des comités départementaux auxquels elle a été envoyée.

Proposition de calendrier rectifié :

Coupe 2000 phase ZID : 09 février 2020

N2 féminine : 15 décembre 2019

Coupe de la parité phase ZID : 1<sup>er</sup> décembre 2019

Championnat de France jeunes phase Ligue : 26-27-28-29 février 2020

Rapide féminin : le vendredi 08 mai 2020 s'il est trouvé un accord avec le club de Vitrolles, sinon le dimanche 10 mai 2020

Championnat d'académie Ecoles : 18 mars 2020

Championnat d'académie Collèges : 25 mars 2020

Un regroupement de ces 2 dates est possible si une académie le souhaite. D'autre part ces dates sont sous réserve de compatibilité avec les dates UNSS. Martine Bolla transmettra ces dates aux services régionaux.



Pour 11  
Adopté

Abstention 0

Contre 0

### 5) Questions diverses

#### 5.1 Coupe 2000 phase interrégionale à Montoux le 26 mai 2019

Le club de Montoux recevra de la Ligue une aide de 100 € (arbitrage 80 € + coupe 20 €)

#### 5.2 Création d'un master vétérans et seniors +

Beaucoup de problèmes soulevés au niveau organisation, cadences, qualifications, financement.

Projet à affiner pour voir sa faisabilité.

#### 5.3 Appel à candidature

Marie-Paule Bartolo rappelle l'importance du renouvellement des responsables : les mêmes personnes ne peuvent pas tout assumer - club, Comité départemental, Ligue - pendant des années.

Elle souhaite qu'il soit dès maintenant fait appel à de nouvelles candidatures au CD au moins de manière informelle pour s'occuper des féminines.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 20.

La présidente, Martine BOLLA

Le secrétaire, Denis LEPELLETIER